

Un nouveau label et une plaque pour Uzès

Uzès a obtenu le label "Ville d'accueil des Véhicules d'époque" et devient "lieu de l'histoire automobile".

Publié le 23 janvier 2026



Le 23 janvier 2026, la cité ducale s'est vu remettre le label "Ville d'accueil des Véhicules d'époque" par la FFVE. La plaque "lieu de l'histoire automobile", consacrée à la Duchesse d'Uzès, a par ailleurs été dévoilée, place Marquise de Crussol à Uzès. Le tout en présence du Duc d'Uzès, des élus, des représentants de la FFVE et du Club Uzès Auto Rétro.



Uzès obtient le label "Ville d'accueil des Véhicules d'époque"

Ce label a été créé par la Fédération Française des Véhicules d'époque (FFVE) pour les collectivités qui s'engagent dans le développement touristique automobile.

Un label qui met en avant le patrimoine automobile

Le programme « Villes et Villages d'Accueil des Véhicules d'Époque » de la FFVE a pour but de valoriser les villes qui ont à cœur de promouvoir le patrimoine automobile et qui facilitent l'accueil des passionnés de véhicules anciens. Il s'agit de faire cohabiter, dans chaque ville, tout ce qui fait la richesse du patrimoine : les musées, les savoir-faire, les manifestations et les véhicules d'époque.

➤ Plus de 230 communes ont rejoint le réseau des villes et de villages depuis son lancement fin 2023

Quels sont les objectifs de ce programme ?

- Soutenir l'attractivité locale en dynamisant les centres-villes grâce au tourisme lié aux véhicules d'époque
- Promouvoir le patrimoine automobile à l'échelle locale
- Offrir un environnement accueillant pour les passionnés de véhicules d'époque

Quels sont les avantages ?

<https://www.uzes.fr/actualites/un-nouveau-label-pour-uzes?>

Pour les communes :

- Mettre en valeur leur territoire en attirant un public de passionnés (clubs, collectionneurs, amateurs)
- Dynamiser le tissu économique local et touristique (restauration, hôtellerie, commerces, visites culturelles)
- Gagner en visibilité via le réseau FFVE (carte interactive, communication nationale)
- Bénéficier de supports signalétiques (panneaux à l'entrée/sortie de la commune et au lieu de rassemblement autorisé)

Pour les clubs :

- Faciliter l'organisation d'événements (rassemblements, randonnées, expositions) grâce aux communes identifiées par le réseau
- Bénéficier d'un accueil structuré (parking dédié, autorisations, informations pratiques, soutien logistique)
- Nouer des liens avec des communes partenaires prêtes à soutenir leurs activités



Uzès devient également un lieu de l'histoire automobile

L'histoire de l'automobile ne se limite pas aux Hommes et aux véhicules de tous types, mais s'étend également à des lieux témoins de cette formidable aventure industrielle, sociale et sportive. La FFVE les distingue et les rend accessibles à un très large public grâce à la pose de plaques dédiées, complétées par des informations historiques.

Pourquoi à Uzès ?

La plaque dévoilée Place Marquise de Crussol est consacrée à la Duchesse d'Uzès. Fascinée par les avancées technologiques, passionnée par l'automobile, elle a été la première femme à décrocher son permis de conduire ("certificat de capacité féminine") en 1898.

La légende dit qu'elle fut également la première à avoir été verbalisée pour excès de vitesse au volant de sa Delahaye type 1 : 15km/h, alors que la limite était de... 12km/h.

Mais son rôle dans l'histoire automobile ne saurait se résumer à ces anecdotes. La Duchesse a surtout fait de la voiture un symbole de l'émancipation féminine.

L'automobile Club de France refusant d'intégrer une femme en son sein, la Duchesse d'Uzès a en effet <https://www.uzes.fr/actualites/un-nouveau-label-pour-uzes?>

décidé en 1926 de fonder l'Automobile Club féminin, à l'âge de 79 ans !

La structure organisait des rallyes et favorisait l'accès des femmes à la conduite. Un combat qu'elle défendra jusqu'à sa mort en 1933.



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)